



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

affaires étrangères : ambassades et consulats

Question écrite n° 26893

Texte de la question

Mme Laure de La Raudière interroge M. le ministre des affaires étrangères sur les informations relayées par le site de l'ambassade de France en Suisse. En effet, le site www.ambafrance-ch.org dans sa rubrique "Suisse" puis "Liens utiles" mentionne une référence intitulée "La Suisse est à vous (investir et s'installer en Suisse. Site très complet)". Si l'on clique sur ce lien, on arrive sur la page www.switzerland.isyours.com qui permet d'ouvrir un compte bancaire en Suisse, directement en ligne. Elle s'étonne que le site de l'ambassade de France en Suisse puisse renvoyer ses visiteurs vers de telles informations alors même que le Gouvernement entend lutte contre la fraude fiscale et la fuite des plus grosses fortunes françaises vers l'étranger. Aussi, elle souhaiterait qu'il lui apporte une explication sur la présence de ce lien sur le site officiel de l'ambassade de France en Suisse.

Texte de la réponse

Le site de l'ambassade de France en Suisse comporte un certain nombre de liens qui renvoient à des sites communiquant des informations pratiques. Il convient d'ailleurs de rappeler que la communauté française en Suisse, de l'ordre de 180 000 ressortissants, est la plus importante communauté à l'étranger. Il apparaît cependant que le site suisse mentionné, via un lien présent depuis 2007 sur le portail de l'ambassade, présente le défaut d'orienter le lecteur vers un cabinet de conseil, ce qui n'a pas lieu d'être. Pour cette raison, le lien a été supprimé sans délai. Le gouvernement procède à un renforcement de l'arsenal législatif de lutte contre la fraude, en particulier à l'encontre des fraudeurs utilisant des comptes non déclarés à l'étranger ; la détention d'un compte à l'étranger n'est pas une infraction dès lors qu'il est régulièrement déclaré à l'administration fiscale.

Données clés

Auteur : [Mme Laure de La Raudière](#)

Circonscription : Eure-et-Loir (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26893

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 mai 2013](#), page 5168

Réponse publiée au JO le : [25 juin 2013](#), page 6635